

APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET SITES ARCHEOLOGIQUES DES ILES EHOTILE DE COTE D'IVOIRE

Yao Saturnin Davy AKAFFOU

Enseignant en paléanthropologie

Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD)

Université Félix Houphouët Boigny de Côte d'Ivoire/

akaffouyaosaturnindavy@gmail.com

RESUME

Les contingences de la modernité et la dynamique évolutive des sociétés contemporaines, laisse entrevoir la dégradation et même la disparition de plus en plus avérée du patrimoine ancestral, soulevant ainsi une problématique de transmission générationnelle de cet héritage. La question de la sauvegarde et de l'exploitation durable de toute la richesse de la biodiversité de certains sites naturels, des vestiges archéologiques et de la mémoire collective que représente le patrimoine ancestral dans l'histoire évolutive de l'humanité, impose alors une approche scientifique transdisciplinaire qui allie sciences de l'homme et sciences de la nature. La paléanthropologie apparait dans ce cadre comme une science à caractère interdisciplinaire qui interroge le matériel fossile pour comprendre l'histoire et la dynamique évolutive de l'espèce humaine avec son interaction à son milieu et les mécanismes d'adaptations subséquentes au cours du temps. Les îles Ehotilé de Côte d'Ivoire constituent donc un site ancestral dont les caractéristiques naturelles couplées aux vestiges archéologiques mis au jour par l'archéologue français Jean Polet (1974) en font un site d'intérêt scientifique particulier. L'étude menée se fonde sur des paramètres anthropologiques et écologiques pour procéder à une analyse diachronique et systémique du rapport séculaire qu'entretiennent les peuples riverains *Ehotilé* et *Essouma* avec ces îles, érigées désormais en parc national. Il en résulte une coévolution dialectique de l'interaction des peuples avec le milieu naturel des îles Ehotilé dont la richesse de la biodiversité et les sites archéologiques sont soumis dorénavant, à une dégradation progressive. Nous proposons ainsi, un modèle d'exploitation écomuséale avec une équipe de recherche interdisciplinaire pour un inventaire systématique et actualisé des données, et une organisation écotouristique qui implique davantage les peuples riverains dans la perspective d'un développement local.

Mots-clés : Approche anthropologique, écologie humaine, biodiversité, sites archéologiques, îles Ehotilé

ABSTRACT

The contingencies of the modernity and the evolutionary dynamics of the contemporary societies, lets glimpse the degradation and even the more and more known disappearance of the ancestral heritage, so raising a problem of generational transmission of this inheritance. The question of the protection and the sustainable exploitation of all the wealth of the biodiversity of certain natural sites, archaeological remains and the collective memory which represents the ancestral heritage in the evolutionary history of the humanity impose then an interdisciplinary scientific approach which allies human sciences and sciences of the nature. The paleoanthropology appears in this frame as a science to interdisciplinary character which questions the fossil material to understand the history and the evolutionary dynamics of the human race with its interaction in its environment and the mechanisms of subsequent adaptations in time. The island Ehotilé of Côte d'Ivoire thus constitutes an ancestral site the natural characteristics of which coupled with archaeological remains brought to light by the French archaeologist Jean Polet (1974) make a site of particular scientific interest. The led study bases itself on anthropological and ecological parameters to proceed to a diachronic and systematic analysis of the secular relationship which maintains the waterside people Ehotilé and Essouma with these islands, set up from now on as national park. It results from it a dialectical coevolution of the interaction of the peoples with the natural environment of the islands Ehotilé among which the wealth of the biodiversity and the archeological sites are subjected from now on, in a progressive degradation. We so propose, a model of ecomuseum exploitation with an interdisciplinary research team for a systematic inventory and updated data, and an ecotourist organization which involves more the waterside peoples with the prospect of a local development.

Keywords: Anthropological approach, human ecology, biodiversity, archeological sites, islands Ehotilé

INTRODUCTION

Développer une problématique relative à la conservation de la biodiversité et de sites archéologiques implique une analyse de la réciprocité des relations homme-nature qui a toujours été une question inhérente à l'existence. L'espèce humaine ne saurait être appréhendée en dehors de son environnement qui conditionne son existence, constitue son milieu de vie auquel il s'adapte

et qu'il influence dans une dynamique évolutive au cours de son histoire. Les traces matérielles de ce vécu sont un héritage ancestral qu'il faut documenter à travers les vestiges archéologiques, mais aussi, comprendre l'impact des facteurs anthropiques sur les processus écologiques est indispensable. En effet, les populations humaines influencent la terre, le climat, les plantes et les espèces animales dans leur environnement immédiat, et ces éléments de l'environnement ont réciproquement un impact sur les humains (Salzman et Attwood, 1996). Cette question de l'interaction homme-environnement et de ses effets pervers a toutefois permis une prise de conscience mondiale de l'ampleur de l'impact de l'homme sur le milieu naturel qui a conduit au concept de « protection intégrale » inspirant en 1872, la création du premier parc national ; le *Yellowstone National Park* aux Etats-unis. Cette initiative avait pour but de contribuer à la conservation et la valorisation de la diversité biologique ou biodiversité. L'émergence du *concept* de biodiversité est étroitement liée à l'histoire mondiale de la *protection de la nature*. Les progrès des *sciences naturelles* et les prémices de l'*écologie* modifient la perception de l'Homme du monde vivant. La publication de *L'origine des espèces* de *Charles Darwin* en 1859 marque une avancée majeure en fournissant la première *théorie scientifique* convaincante sur l'origine de la diversité du vivant. Fondatrice de la biologie moderne, la *théorie de l'évolution* bouleverse la vision de l'Homme sur la nature et sur lui-même. La biodiversité est définie comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. » (Nations Unies, 1993). L'Afrique constitue l'un des continents dont la richesse de la biodiversité de certains sites naturels est marquée par des écosystèmes spécifiques, de haute valeur bioécologique et culturelle qui imposent des mesures urgentes de conservation au regard des menaces avérées de dégradation et disparition de ce patrimoine. La Côte d'Ivoire s'est engagée depuis la conférence de Rio de Janeiro sur la protection de l'environnement, dans l'établissement d'un réseau d'aires protégées recouvrant toutes ses zones phytogéographiques du pays. Le but de ce projet est de contribuer de façon durable, à la préservation et à la valorisation d'un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale ainsi qu'au maintien des processus écologiques (DPN, 2003). Il s'agit en définitive,

de mettre en place un système de protection, de gestion efficace et durable des parcs nationaux et réserves tout en élargissant leur réseau. Les parcs et réserves en Côte d'Ivoire constituent donc des zones privilégiées de conservation de la biodiversité. Mais, il s'agit tout aussi de milieux naturels avec lesquels cohabitent des populations riveraines qui partagent leur histoire et vécu quotidien depuis belle lurette avec cet environnement. Si toutefois, la préservation des ressources naturelles constitue d'une manière générale, un objectif majeur qui guide la politique de création et gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire, il n'en demeure pas moins que ces parcs et réserves regorgent autant d'autres richesses souvent peu connues, voire quasi ignorées et soumis à un pillage insidieux qui méritent davantage d'intérêt. Le parc national des îles Ehotilé constitue en cela, une spécificité dont les caractéristiques naturelles donnent l'aspect de site Ramsar¹ c'est-à-dire, une zone humide avec un écosystème à haute valeur de conservation de la biodiversité, inscrit sur la liste des sites en passe de devenir patrimoine mondial. De plus, ces îles érigées en parc national à partir des années 1974, sont l'unique parc en Côte d'Ivoire dont la création a été suscitée par les peuples riverains, fondant ainsi l'hypothèse d'un attachement de ceux-ci à la préservation de ces îles pour des raisons qu'il conviendrait sans doute, d'élucider dans ce travail. Le décret² portant création du parc indique d'ailleurs que « *le parc national des îles Ehotilé est créé en vue de la protection et de la conservation d'un ensemble de sites archéologiques* ». Cette double vocation à savoir, la conservation de la biodiversité et la préservation de sites archéologiques, fait des îles Ehotilé un important terrain de recherche dont l'exploitation scientifique intéresse aussi bien les spécialistes des sciences de la nature que ceux des sciences de l'homme. Tous ces éléments constituent de fait un important atout dont une connaissance objective et une exploitation judicieuse contribuerait assurément à la valorisation du parc national des îles Ehotilé. Mais qu'en est-il aujourd'hui de toute cette richesse ? Dans quel état se trouve donc le parc ? Comment d'un point de vue anthropologique contribuer à la conservation de la biodiversité et sites archéologiques des îles Ehotilé ? C'est autour de cet ensemble d'interrogations qui se déclinent en objectifs d'étude que s'articule notre travail mené à partir d'une méthodologie qu'il conviendrait de préciser.

1 Site Ramsar site n°01584 du 18 octobre 2005 inscrit sur la liste du patrimoine mondial

2 Article 3 du décret n°74-179 du 25 avril 1974 relatif au parc national des îles Ehotilé

I- METHODOLOGIE

De manière opératoire, l'étude a consisté à effectuer:

- une prospection itinérante sur les îles Ehotilé au cours de laquelle, nous avons procédé au repérage des sites archéologiques et ramassage de surface de vestiges matériels anthropiques sur les sites de *Nyamwa, Balouaté et Asso-komonobaha*. Ces données archéologiques ont fait l'objet d'un examen en relation avec l'histoire des peuples riverains *Ehotilé et Essouma*, explorée à travers les sources écrites et orales. Cela a permis d'appréhender les phénomènes de migration, de sédentarisation et d'occupation du territoire des îles Ehotilé.

- Les caractéristiques socioculturelles des peuples riverains ont été investiguées suivant des repères ethnographiques ; observation directe de par notre séjour dans la localité, des entretiens semi-directifs avec les gestionnaires du parc et les populations riveraines enquêtés par choix raisonné, dans les villages de la zone périphérique des îles Ehotilé (*Assomlan, Egbéhi, Ngalwa, Mélékoukro, Etuessika, Koukoukou et M'Bratty*). Ces données recueillies à partir de guides d'entretiens ont été consignées dans un journal de bord et fait l'objet d'un examen systématique par analyse de contenu.

Les résultats de cette étude sont présentés en trois articulations, à savoir :

- de la richesse de la biodiversité et sites archéologiques des îles Ehotilé
- les déterminants du rapport séculaire des peuples riverains aux îles Ehotilé
- la coévolution dialectique de l'interaction des peuples au milieu naturel

II- DE LA RICHESSE DE LA BIODIVERSITE ET SITES ARCHEOLOGIQUES DES ILES EHOTILE

Les îles Ehotilé se trouvent dans le département d'Adiaké situé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, dans la région Sud-Comoé qui compte quatre sous-préfectures que sont *Adiaké, Assinie-Mafia, Etueboué et Tiapoum* couvrant une superficie totale de 1662,48 Km². Le département d'Adiaké a été érigé en circonscription administrative en 1997 selon le décret 97-16 du 15/01/1997 et est limité au Nord par le département d'Aboisso, au Sud par la lagune Aby et l'Océan Atlantique, à l'Est par le Ghana et à l'Ouest par le départ-

tement de Grand Bassam. D'une superficie totale de 550 hectares, le parc national des îles Ehotilé est constitué de six îles que sont l'île Assocomonobaha (327,5 ha), l'île Balouaté (75 ha), l'île Bosson assohoun (32,5 ha), l'île Elouamin (22,5 ha), l'île Méha (45 ha), l'île Nyamwa (47,5 ha). Ces îles sont toutes disséminées dans la lagune Aby, juste avant son embouchure dans la mer, au Sud-est de la Côte d'Ivoire, dans le département d'Adiaké entre les 5°10' et 5°13' de latitude Nord et les 3° et 3°12' de longitude Ouest. Le parc national des îles Ehotilé appartient au domaine guinéen dominé par une forêt ombrophiles sempervirentes avec la présence de formations hydromorphes. Dans ce secteur, la diversité des conditions édaphiques et leur évolution font que sur une petite surface, il se rencontre une grande complexité de groupements végétaux. Il n'y a donc pas de climax dominant, mais une mosaïque de groupements édaphiques (Guillaumet et Adjanohoun, 1971). Kwassi (2002) et Bango (2005) limitent la végétation du parc à quatre formations : la forêt de terre ferme, la forêt marécageuse, la mangrove et les plantations (rapport scientifique CRE/UAA, 2014). Outre les oiseaux, cinq espèces de primates ont été inventoriées sur le Parc (Koné *et al.*, 2004). Il s'agit du Colobe bai (*Ptilocolbus badius*), du colobe de van Benden (*Procolobus Verrus*), du mone de louve (*Cercopithecus mona lovei*), du Cercopithèque au nez blanc (*Cercopithecus petaurista*) et du singe vert (*Cercopithecus aethiops sabaeus*). La présence du singe vert parmi ces primates témoigne, selon ces auteurs, de la richesse écologique du Parc National des Iles Ehotilé. L'assise géologique du bassin de la zone du Parc National des îles Ehotilé comprend essentiellement des formations précambriennes du Birimien inférieur (Avenard, 1971). On rencontre essentiellement des schistes avec des intrusions de roches granitiques et volcaniques. Selon les travaux de l'archéologue Polet (1988), la période des « coquillages » allant du 1er millénaire avant Jésus-Christ au 1er millénaire après Jésus-Christ est marquée par la présence de coquillères d'origine humaine ancienne constituant un élément fondamental dans l'explication de la structure de la végétation, et donc de la distribution de certains animaux (CRE/UAA, 2014). Les fouilles archéologiques sur les îles ont permis de faire certaines découvertes. Des tessons de poteries, des bracelets de cuivre, des meules à écraser condiments et médicaments, des souches de pilotis, des fragments de pipe, deux canons en bronze (*sur l'île Balouaté*). Un oiseau sculpté en bois, des objets européens : fourneaux de pipe en terre blanche

et les fragments de leur tuyau ; des restes de bouteilles de gin, une petite de porte en fer et une cuillère en étain, la céramique provenant de la coquillière, une sépulture contenant des squelettes dont certains portent des bracelets en cuivre et en ivoire, trois pilotis avec de gros morceaux de bois horizontaux (*Sur l'île Assocomonobaha*). Des ossements sans aucun agencement anatomique et plusieurs objets ; haches polies, perles d'os et de coquillage, de verre et des bracelets (*sur l'île Nyamwan*). La plupart des objets découverts se trouvent présentement à l'Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains (I.H.A.A.A) de l'Université Félix Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire. La prospection effectuée dans le cadre de cette étude révèle l'existence de tombes sur l'île *Nyamwan* outre celles qui ont déjà fait l'objet de fouilles. Les difficultés d'accès à cause de la broussaille et la densité de la végétation, ajoutée aux interdits liés au caractère sacré, pittoresque et mystérieux de cet environnement ne favorisent pas les recherches. Toutefois, le *Dracaena fragrans*, une plante utilisée dans la tradition funéraire du peuple Ehotilé mise à l'extrémité de chaque tombe, a été un élément d'identification de ces sépultures. Cette plante aurait, selon les informations recueillies, des vertus mystiques de protection et serait un symbole de transmutation des défunts. Cette île apparaît comme un ancien cimetière qui offre de véritables perspectives de recherches ostéoanthropologiques et d'archéologie funéraire. Sur les îles Assoco Monobaha et Balouaté, nous avons découvert des tessons de céramique et des vestiges d'habitations de communautés humaines. Cette île, en effet, est la plus étendue sur laquelle se trouvaient les villages des ancêtres des peuples Ehotilé et Essouma. Histoire et légendes de ces peuples riverains y sont intimement attachées. Un canon de « *Louis XIV* » enfoui dans la boue est aussi présent sur cette île. Un autre canon du même genre se retrouve sur les rives de la lagune Aby, notamment dans le village riverain dénommé Assomlan. Les canons selon les recherches de Jean Polet, respectent les normes définies par le règlement sur la police générale des arsenaux de la marine d'octobre 1674 et sont tout à fait semblables aux modèles produits vers 1680, dans les forges françaises de Nivernais ou du Périgord. Ils proviendraient de l'un des navires de la Compagnie de Guinée, à l'époque (Perrot, 2007).

De tous ces éléments observés, on peut donc retenir que les îles Ehotilé constituent un important réservoir de la biodiversité et de vestiges archéologiques qui sont d'ailleurs un énorme atout pour le parc avec lequel les peuples

riverains partagent leur histoire et vécu quotidien. Il convient, toutefois d'en saisir les manifestations socioculturelles qui en découlent au regard de la dynamique du rapport séculaire qu'entretiennent les populations avec ces îles face aux contingences de la modernité.

II- LES DETERMINANTS DU RAPPORT SECLAIRE DES PEUPLES RIVERAINS AUX ILES EHOTILE

Les populations riveraines entretiennent avec les îles, un lien séculaire qui donne lieu à un système conflictuel d'appropriation patrimoniale entre peuple Ehotilé et Essouma. Ce lien séculaire est perceptible à travers l'histoire de ces peuples, matérialisée par la présence de vestiges archéologiques sur les îles et dans sa zone périphérique. L'histoire des peuples riverains aux îles est en grande partie, abordée par l'historienne Claude Hélène Perrot (2008). En effet, vers le début du XVI^e siècle, un peu plus tôt que les autres peuples Akan, les Ehotilé, en provenance de l'actuel Ghana, s'installent sur les îles émergeant à l'embouchure de la lagune Aby. Cette antériorité par rapport aux autres peuples de la région (Essouma, N'zima et surtout Sanwi) est affirmée à travers un mythe d'origine bien connu qui situe leur origine dans les profondeurs de la lagune Aby. Selon la tradition orale, rapportée par Assouhoun et al. (1983), le peuple Ehotilé est issu de deux villages autrefois implantés dans les profondeurs de la lagune Aby : Ambodji et N'Bette dirigés respectivement par N'djowapou et Ketcha N'djouma. Ces deux chefs conviennent, un jour, d'abandonner la vie sous l'eau pour créer un village sur la terre ferme. A leur émergence, les deux peuples fusionnent pour former un unique village, dirigé de façon consensuelle par N'djowapou, le plus ancien des deux chefs. Ce gros village nommé Monobaha (qui signifie grand village) s'étend sur les îles Balouaté, Assoco, Elouamin et Méa (actuelles îles du Parc). Les sources écrites datant du règne de Louis XIV, présentent ces îles qui ferment la lagune au Sud comme l'ancien habitat des Ehotilé (Assouhoun et al, 1983). Après leur installation, les Ehotilé, exclusivement pêcheurs, accueillent, successivement, les Efié puis, les Issynois (Essouma). Les Issynois, agriculteurs, font d'Assoko, leur capitale qui devient un important centre d'échanges commerciaux entre peuples d'économies complémentaires (sel du littoral contre l'or venu des zones forestières plus au nord-est) et avec les marchands européens (Perrot, 1982 ; Niangoran-Bouah, 1984). Dans la première décennie

du XVII^e siècle, des guerriers Anyi (Sanwi) dans leur conquête de la bordure occidentale de la lagune attaquent Monobaha, en 1725 et soumettent les Ehotilé qui fuient leur territoire. Mais au début des années soixante, suite à une tentative de sécession, le peuple Sanwi dominateur des Ehotilé est sévèrement réprimé par le nouvel Etat indépendant de Côte d'Ivoire. Cette position de faiblesse des Sanwi profite aux Ehotilé qui peuvent alors retrouver une certaine liberté et se réorganiser. Cette renaissance passa, comme le souligne Perrot, par un contact direct, immédiat avec les ancêtres, à travers un pèlerinage effectué sur les îles, notamment à Monobaha pour y faire des sacrifices avec des *Komian* (*féticheurs, guérisseurs*) et autres sacrificateurs, interprètes privilégiés des ancêtres et des *Boson* (*génies, esprits*). Ce pèlerinage a permis de sceller l'unité du peuple Ehotilé et de consolider ses liens de fraternité. Suite à cet acte majeur, les Ehotilé installent un ménage sur Monobaha, qui aura pour mission de veiller à l'intégrité des vestiges, mais aussi, de protéger les ressources naturelles des îles. Pour pérenniser la conservation de ces sites, les Chefs de lignage et de villages, aidés de leurs cadres, entament, en 1968, la démarche devant aboutir au classement de six îles en Parc National. Le 14 janvier 1972, dans le cadre de ce processus de classement, une mission d'évaluation de la Direction des Parcs Nationaux est organisée. Cette mission reconnaît les principaux attraits d'ordre « *historique, religieux et archéologique* » des îles Ehotilé et propose leur classement, en « Parc National Historique ». Ainsi par décret n°74-179 du 25 avril 1974, ces îles sont classées en parc national sous l'appellation de « Parc National des îles Ehotilé » (PNIE). Le but du classement est de protéger et de conserver un site archéologique dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public (article 2 du décret n°74-179 du 25 avril 1974). Des fouilles archéologiques sont alors organisées par le professeur Jean Polet de l'Institut d'Histoire, d'Art et Archéologie Africains (IHAAA) de l'Université d'Abidjan. De 1974 à 1984, le parc est alors géré comme site archéologique par la Direction des affaires culturelles et touristiques du Ministère de l'Education Nationale (article 3 du décret n°74-179 du 25 avril 1974). Ce n'est qu'à partir de 1986, que les îles furent considérées effectivement comme parc national. Leur gestion est alors confiée à la Direction des parcs nationaux puis à la Direction de la Protection de la Nature (DPN) jusqu'à la création de la Cellule d'Aménagement du Parc National des îles Ehotilé (CAPNIE) en 1994. Avec

l'avènement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), il a été créé en 2004, le Secteur du Parc National des îles Ehotilé qui en est la direction opérationnelle de gestion.

Cependant, malgré le classement des îles en parc national, les peuples riverains y restent toujours très attachés au point d'en développer une certaine appropriation patrimoniale. Cette forme d'appropriation est perceptible à travers les conflits récurrents de revendication de la propriété du territoire des îles entre Ehotilé et Essouman. Bien que les îles soient déclarées comme une aire protégée et qu'elles revêtent officiellement ce statut de parc national, elles représentent pour les populations riveraines, notamment chez les Ehotilé, avant tout, un territoire ancestral. Ces îles sont pour eux, leurs anciens villages et comme tel, ils ont un réel attachement à cet environnement tributaire d'un long passé historique auquel ils sont liés. C'est d'ailleurs les Ehotilé qui ont proposé le classement des îles en parc. De ce fait, ils ont développé une certaine légitimité d'appropriation exclusive des îles du parc. Mais depuis le classement des îles en 1974, les deux peuples riverains (Essouma et Ehotilé) se discutent toujours la propriété des îles. L'appropriation de l'ensemble du territoire des îles par les Ehotilé est jusqu'à ce jour contestée par les Essouma d'Assinie qui revendiquent une propriété territoriale sur l'île Assocomonobaha où leurs ancêtres ont tout aussi vécu ainsi que sur les îles Méa et Elouamin. Malgré ces liens historiques et géographiques avec les îles, cette communauté Essouma semble t-il, n'aurait pas été associée à l'initiative des Ehotilé pour le classement des îles en parc. Pour les Essouma, il s'agit là d'une manière des Ehotilé de s'approprier l'exclusivité de l'appartenance du territoire du parc non seulement pour effacer un pan de leur histoire, mais surtout pour des intérêts pécuniaires qu'ils tireraient de ce classement. Cette situation contribue à alimenter des tensions qui existent entre les deux communautés. L'initiative prise par les Ehotilé en vue de la conservation et de la valorisation des richesses naturelles, historiques et culturelles dont regorgent les îles était plutôt louable et salutaire. Les autorités administratives de l'époque ont donc entériné sans réserve, cette volonté des populations en classant les îles en aire protégée avec la dénomination de « Parc National des îles Ehotilé » ; une dénomination qui n'est pas du tout partagée par les Essouma. Cette appropriation des populations Ehotilé sur les îles du parc se manifeste d'ailleurs par des croyances et pratiques d'activités rituelles et traditionnelles qu'ils conti-

nuent d'entreprendre sur cette aire protégée. En effet, les Ehotilé sont un peuple foncièrement attachés à l'adoration de sites sacrés. Les îles du parc et sa zone périphérique seraient habitées par des génies protecteurs (*Bosson*) qui constituent pour ce peuple, des puissances mystiques qui inspirent et alimentent les pratiques magiques et naturo thérapeutiques des féticheurs, des guérisseurs (*Komian*). Mais les tendances actuelles relatives à la gestion du parc laisse entrevoir une coévolution dialectique des systèmes de représentations et pratiques culturelles des peuples avec le milieu naturel ancien des îles Ehotilé dont la richesse de la biodiversité et les sites archéologiques sont soumis dorénavant, à une dégradation progressive

III- COEVOLUTION DIALECTIQUE DE L'INTERACTION DES PEUPLES AVEC LE MILIEU NATUREL

Face aux contingences de la modernité, le rapport de ces populations aux îles semble connaître une dynamique nouvelle avec des implications multi-formes. L'enquête sur le terrain révèle que les difficultés socioéconomiques, accentuées par les déficits dans la gestion du parc, amènent aujourd'hui les populations riveraines à entreprendre des activités qui exposent le parc à une dégradation progressive. En effet, les populations riveraines du parc sont des peuples lagunaires qui ont pour activité principale la pêche. Cela occasionne une incursion constante dans les périmètres qui délimitent la zone de proximité du parc interdite d'activités de pêches par la direction du parc. Défendus de s'approcher à plus de 50m du rivage de chaque île du parc, les populations riveraines estiment que ces zones sont généralement, les plus riches en poissons, en crevettes et crabes à cause de la présence de la mangrove. On assiste à une exploitation anarchique des ressources aquatiques et un braconnage de la faune. Les lamantins, espèce halieutique qui faisait une particularité de la richesse de la faune aquatique dans cette zone lagunaire du parc national des îles Ehotilé, sont aujourd'hui quasi inexistants. Les îles abritent par ailleurs une forte colonie de chauves-souris qui sont devenues une cible quotidienne comestible pour les populations riveraines qui s'adonnent à une chasse intempestive. Les singes autrefois facilement observés dans la mangrove sont en voie de disparition à cause de ce braconnage. S'ajoute à cela, le prélèvement massif des ressources végétales, notamment la coupe de bois pour le fumage des poissons, une intense activité de prélèvement de

la mangrove du parc surtout par les pêcheurs pour fixer leurs filets dans l'eau ou pour faire des pièges. Pour des besoins d'alimentation ou de pratiques naturothérapeutiques, le parc se présente pour les *Komian (guérisseur)* et même pour les populations riveraines en général, comme un réservoir de ravitaillement en diverses espèces végétales. Aujourd'hui, le caractère sacré qui induit des systèmes d'interdits traditionnels freinant l'accès à certaines zones des îles du parc semble avoir quelque peu reculé. La quasi-totalité des îles du parc est objet de visites clandestines et de pillages de leurs ressources naturelles et archéologiques. Des individus s'adonnent à des fouilles sur des sites abritant des vestiges archéologiques, à la recherche d'objets précieux. Dans cette aventure, certains jeunes riverains parmi lesquels sont indexés des éléments des équipes villageoises de surveillance du parc, s'érigent en « guides touristiques informels » pour accompagner ces aventuriers en quête de trésor. Cela donne lieu à des profanations de sites sacrés que l'on observe à travers des traces de fouilles d'anciennes tombes sur les îles. Les difficultés socioéconomiques des populations riveraines constituent un facteur explicatif de cette attitude. Ces difficultés s'expriment en termes de besoins liés à la garantie de moyens de subsistance face à la pression démographique et à la raréfaction des ressources. Aussi, les nécessités de subsistance se présentent-elles comme une obligation pour les populations riveraines de trouver réponse à leurs besoins primaires vitaux à partir de ce que leur offre la nature. Du coup, les îles du parc deviennent une cible pour les populations. Pourtant, ce sont les populations riveraines elles-mêmes qui ont sollicité le classement des îles en aires protégées en vue de la protection de leur patrimoine culturel. Leur lien historique avec ce milieu naturel et les vestiges archéologiques présents dans le parc avaient justifié cette attitude. Cela dit, ces populations riveraines savent bien que les îles du parc sont érigées en parc national et donc il leur est défendu d'y entreprendre des activités, de nature à nuire aux ressources naturelles et porter atteinte au patrimoine archéologique. Mais aujourd'hui, la réalité du terrain est telle que ces populations qui partagent leur vécu quotidien avec le parc sont tentées et même amenées à outrepasser ce périmètre de protection du parc. L'arrivée de populations allogènes pêcheurs de profession, entraîne une forte exploitation des ressources halieutiques due à la concurrence de commercialisation et la lutte pour le profit. Les populations reconnaissent qu'il n'y a plus assez de poissons comme pouvait

l'offrir auparavant la lagune Aby. On relève par ailleurs, une insuffisance de terres cultivables pour satisfaire aux besoins des populations dont le nombre s'accroît avec des besoins sociétaux devenus de plus en plus exigeantes et complexes pour une jeunesse désœuvrée qui s'adonne à toutes sortes d'activités, capables de leur procurer de l'argent. Cette quête effrénée aux moyens de subsistance et à l'argent fait braver le caractère sacré des îles et les interdits pour prendre des risques et pénétrer dans des zones déconseillées, à la recherche de toute chose susceptible d'être commercialisée. Les populations estiment qu'elles sont parfois obligées d'affronter leur peur car malheureusement, quand la pauvreté gagne du terrain, les mythes et les croyances liées à ce milieu naturel sont mis aux oubliettes. Cela entraîne subséquemment, des pénétrations dans le parc l'exposant ainsi à une dégradation progressive. Face à une telle situation, il importe de développer des mécanismes de protection et d'exploitation durable des îles Ehotilé pour la conservation de la biodiversité et sites archéologiques.

CONCLUSION

Notre approche anthropologique de conservation de la biodiversité et sites archéologiques se fonde sur une conception des îles Ehotilé comme un patrimoine ancestral. Le patrimoine ancestral est ce qui relève de nos ancêtres qu'il soit sous forme fossilisée, d'objet archéologique, de pratique culturelle ou de site naturel avec lequel un peuple entretient un lien séculaire, parfois sacralisé et marqué par une histoire ou un mythe qui anime le substrat culturel. Sous cet angle, nous appréhendons la relation des populations riveraines aux îles Ehotilé comme un système écologique à explorer, comprendre et exploiter suivant une analyse diachronique et systémique des facteurs anthropiques. Les facteurs anthropiques concernent l'ensemble des artefacts matériels et immatériels inhérents à l'histoire et aux activités humaines en relation au milieu naturel des îles Ehotilé. Le système « populations riveraines-îles Ehotilé » est ainsi perçue comme un tout complexe dans lequel nature et culture s'imbriquent dans un processus dynamique. Les îles Ehotilé constituent donc un riche patrimoine naturel qui revêt à la fois une dimension bioécologique et historico-culturelle matérialisée par la présence de vestiges archéologiques dans cet environnement ancestral. On ne saurait alors aborder la question de la conservation de ces îles érigées en parc en ignorant de tels éléments car

il s'agit bien de l'Homme (*l'anthropos*) au centre de son environnement. Les savoirs locaux et pratiques magico-religieuses dans la gestion durable du patrimoine sont par ailleurs utiles et souvent efficaces pour la préservation de la diversité biologique et culturelle. Djah Malan (2007) révèle à cet effet que chez les Ehotilé, certains aspects de la religion traditionnelle (la fonction du *Komian*, le culte du *Nyango* et les lieux sacrés) ont un impact perceptible sur la conservation des espèces végétales. Malgré les mutations qu'elle subit face aux pressions sociales, cette religion est encore vivace chez les Ehotilé et ne saurait être occultée dans la mise en place d'une politique de cogestion du parc national des îles Ehotilé. Pour lui, la cogestion est donc un modèle qui s'adapte aux situations locales car elle reconnaît l'existence d'un savoir écologique traditionnel et d'un système basé sur le droit coutumier. En effet, la nature est dans la conception traditionnelle africaine, est un bien sacré dont l'utilisation impliquait l'accomplissement d'un certain nombre de rites transmis de génération en génération (Ibo Guéhi, 2004). Dans le souci de gérer les entités écologiques, un corps de chef de terre est institué ainsi que la mise en place d'interdits (Bognounou et al, 2003). Les interdits institués dans la société traditionnelle africaine constituent ainsi une voie de perpétuation des savoirs locaux et suivant de cette logique, les forêts sacrées par exemple, en plus des secrets qu'elles préservent jalousement, participent de la stabilité des communautés concernées et du maintien de la biodiversité comme le souligne Kouassi K.S. (2007). Le parc national des îles Ehotilé possède d'importants atouts naturels et culturels notamment, archéologiques qui en font une aire protégée particulière et unique en son genre en Côte d'Ivoire. La stratégie opérationnelle que nous proposons à cet effet, réside dans l'exploitation écomuséale qui conjugue dans une démarche interdisciplinaire, des mécanismes inventaire, de protection, de conservation et de transmission générationnelle des données ethnoarchéologiques et écologiques pour optimiser une gestion participative durable du parc national des îles Ehotilé dans la perspective d'un développement local.

BIBLIOGRAPHIE

- Assohou et al., *Avant projet d'aménagement intégré du parc national des îles Ehotilé*, CAPNIE, Adiaké, 1983
- Bardin, L, *L'Analyse de contenu*, Paris, P U F, 2001
- Bognounou O., Belem M et Lamien N., *Connaissances et pratiques traditionnelles pour une conservation de la biodiversité du Burkina faso*, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre, ZOOM édition, Canada, 2001
- Chaboud C., *valorisation de la biodiversité et écotourisme : une approche critique*, Communication à la Conférence internationale de l'Académie Nationale des Arts, des Lettres et des Sciences de Madagascar, Fianarantso, 2002
- Chantraine J.M, « *la lagune Aby (Côte d'Ivoire) : morphologie, hydrologie, paramètre physico-chimiques* », Centre de Recherche Océanologique (CRO), Abidjan, vol X, 1980
- Claude Hélène Perrot, *les éotilé de Côte d'Ivoire au XVIIIe et XIXe siècle*, pouvoir lignager et religion, Sorbonne, 2008
- CRE/UAA, *Rapport scientifique de l'étude sur la description des îles Ehotilé*, Centre de recherche en écologie, Université d'Abobo Adjamé, 2014, 91p.
- CRO., *La lagune ABY. Morphologie, hydrologie, paramètre physico- chimique*. Vol XI, n°2, Abidjan. Côte d'Ivoire, 1980
- Dajoz Roger, *Précis d'écologie*, Paris Dumod, 2000
- DPN, *Rôle des parcs nationaux et réserves analogue et problématique de la conservation en Côte d'Ivoire*. Ministère de l'environnement Abidjan, Côte d'Ivoire, 2003
- François Malan Djah, *Religion traditionnelle et gestion durable des ressources floristiques en Côte d'Ivoire : le cas des Ehotilé, riverains du Parc National des Îles Ehotilé*, [Vertigo] La revue électronique en sciences de l'environnement, Volume9, numéro2, septembre, 2009
- IBO Guéhi J. *Savoirs naturalistes paysans et protection de la nature en Côte d'Ivoire*, Annales de l'Université Abdou Moumouni, IRD, Niamey, 2004
- IBO Guéhi J. *Perceptions et pratiques environnementales en milieu traditionnel africain (l'exemple des Sociétés ivoiriennes anciennes)*, OSTROM, Abidjan, 1994
- Jean Polet, *Localisation d'une nécropole du deuxième millénaire de notre ère grâce à un indicateur végétal : Dracaena arborea*, Revue d'Archéométrie, 1983
- Jean Polet, *Achéologie du pays éotilé (lagune Aby, Côte d'Ivoire)*, Thèse de Doctorat Es-lettres et Sciences Humaines, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1988
- Koua N'zi D., *Contribution à la rédaction du plan d'aménagement du Parc National des Iles Ehotilé : Diagnostic et mesures de gestion*. DAA, option Eaux et Forêts, ENSA, 2004, 100p.

- Kouassi Kouakou Siméon, *Représentation du développement et de modernité en Côte d'Ivoire côtière et leurs impacts sur la recherche archéologique*, Nyansa-pô, Revue Africaine d'Anthropologie, 2007
- Laplantine, F, *La Description ethnographique*, Paris, Nathan, 1996
- OIPR, *Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, la gestion et le financement des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire*, 2002
- Salzman et Attwood, *L'anthropologie écologique*, Notre traduction, Paris, 1996
- Nations Unies, *Recueil des traités : Convention sur la diversité biologique (avec annexes)*, (Rio de Janeiro : Organisation des Nations Unies), 1993 p. 173